Question 1:

M7 : Veuillez expliquer ce que vous voulez dire par « nature des relations professionnelles » dans les renseignements sur les références professionnelles. Voulez-vous connaître le rôle que ces relations ont joué dans le cadre du projet, par exemple chargé de projet ou participant au processus d'évaluation?

Réponse 1:

Oui.

Question 2:

M6: Vous nous demandez de comparer les thèmes d'intervention du BSIF aux profils des secteurs public et privé tirés de notre base de données normative. Comme vous demandez un outil personnalisé permettant d'évaluer des compétences en leadership précises du BSIF, pouvez-vous confirmer que vous souhaitez simplement obtenir des comparaisons de haut niveau, étant donné que les compétences du BSIF et les comportements connexes ne correspondent pas nécessairement exactement à ceux des autres clients consignés dans nos bases de données normatives?

Réponse 2:

Nous souhaitons obtenir un outil qui contient des questions adaptées à nos compétences comportementales, mais qui ne sont pas nécessairement entièrement personnalisées en fonction de celles-ci. En conséquence, une comparaison de haut niveau serait acceptable. Nous attendons du fournisseur qu'il soit en mesure d'extraire des thèmes et des tendances de ses bases de données normatives et de les comparer, dans la mesure du possible, aux thèmes du BSIF.

Question 3:

Au sujet de la partie 4, « 1.1.1 Critères techniques obligatoires » :

M6 – Le soumissionnaire doit avoir accès à une base de données normative pour comparer les thèmes d'intervention globaux du BSIF et les profils privés et publics.

Selon notre expérience, pour que l'évaluation tous azimuts soit vraiment utile, les données doivent être réellement personnalisées et adaptées à la culture de l'entreprise; par conséquent, il est impossible de les comparer adéquatement aux données d'organismes externes (privés ou publics). Est-il possible d'ajouter ce point aux critères techniques cotés (par opposition aux critères techniques obligatoires) pour tenir compte des entreprises dont les processus et les analyses ne reposent pas sur des bases de données normatives?

Réponse 3:

Nous souhaitons obtenir un outil qui contient des questions adaptées à nos compétences comportementales, mais qui ne sont pas nécessairement entièrement personnalisées en fonction de celles-ci. En conséquence, une comparaison de haut niveau serait acceptable. Nous attendons du fournisseur qu'il soit en mesure d'extraire des thèmes et des tendances de ses bases de données normatives et de les comparer, dans la mesure du possible, aux thèmes du BSIF.

Question 4:

Au sujet des critères techniques obligatoires (p. 10) – M1 :

Pouvez-vous fournir des détails sur la personnalisation voulue?

Réponse 4:

Nous ne cherchons pas à faire complètement personnaliser l'outil tous azimuts pour le BSIF. Nous voulons être en mesure de choisir les questions les mieux adaptées à nos compétences comportementales ainsi que de supprimer les questions qui ne s'appliquent pas à notre culture de gestion et de leadership ou qui n'y ajoutent pas de valeur.

Question 5:

Au sujet de l'annexe A, page 28, « 3. Portée des travaux » :

Pouvez-vous fournir plus de détails au sujet des compétences comportementales du BSIF?

Réponse 5:

Vous trouverez le *Dictionnaire des compétences comportementales* du BSIF en annexe de la demande de soumissions initiale. Veuillez noter que le BSIF ne répondra à aucune question sur les compétences et que le soumissionnaire retenu recevra des instructions quant aux compétences à inclure.

Question 6:

« ATTENDU QUE pour permettre au **soussigné** de mener à bien ses tâches ou ses fonctions relatives aux travaux prévus dans le contrat, **l'Entrepreneur** peut à l'occasion lui divulguer des renseignements. » : Comme le « soussigné » est en fait l'entrepreneur, vouliez-vous dire que le BSIF (et non l'entrepreneur) peut à l'occasion divulguer des renseignements?

Réponse 6:

Cette clause signifie que le signataire de l'entente de confidentialité pourrait obtenir des renseignements confidentiels se rapportant au travail à exécuter, et que la confidentialité de ces renseignements doit être respectée.

Question 7:

Le soussigné doit-il être un agent ou un directeur (mots entre parenthèses) de l'entrepreneur ou le formulaire peut-il être signé par un employé délégataire de ce pouvoir?

Réponse 7:

Le signataire doit être investi du pouvoir de signature délégué par la société soumissionnaire.

Question 8:

Combien y a-t-il de gestionnaires de personnes par région?

Réponse 8:

Environ 4 à Montréal, 4 à Vancouver, 70 à Ottawa et 80 à Toronto.

Question 9 : Combien de chefs d'équipe et de gestionnaires responsables de la SCHL travailleront avec l'expert-conseil et auront la possibilité de participer au programme de rétroaction tous azimuts? Les soumissionnaires devraient-ils indiquer le tarif journalier de chaque employé ou le coût global d'un projet, qui comprend les tarifs journaliers et tous les coûts initiaux comme la personnalisation, l'installation, la livraison et la communication de renseignements? De plus, les soumissionnaires devraient-ils ajouter le coût des services facultatifs (outils à l'intention de la direction et attestation) aux lignes supplémentaires de l'annexe B?

Réponse 9 : Tous nos gestionnaires de personnes (environ 160 au total) auront la possibilité de participer au programme, quelle que soit leur division d'attache. Comme il est indiqué à l'annexe B de la *Demande de propositions*, le coût lié à la personnalisation de l'outil d'évaluation doit être présenté de façon distincte. Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix en fonction du modèle présenté à l'annexe B, *Base de paiement*, et le coût par personne doit comprendre tous les coûts du soumissionnaire.

Les soumissionnaires doivent fournir une estimation des prix pour les services facultatifs s'ils sont en mesure de les offrir. Toutefois, cette information ne sera pas utilisée pour calculer le prix évalué de la soumission dans le cadre de l'évaluation financière.

Les soumissionnaires doivent entrer leurs prix dans les tableaux qui se trouvent à l'annexe B.

Question 10:

À propos des honoraires professionnels : Le budget type présenté est en moyenne de 50 000 \$. Je ne sais pas si vous en êtes conscients, mais ce montant est assez près de ce que coûtent les travaux à exécuter annuellement. Pouvez-vous confirmer cette hypothèse? Y aura-t-il plus d'un soumissionnaire retenu?

Réponse 10:

Le tableau, qui illustre comment la note combinée la plus élevée est appliquée, est fourni à seule fin d'illustrer comment la formule d'évaluation est calculée et ne correspond pas au budget prévu pour cette exigence.

Le critère R3, qui précise un coût, s'applique uniquement au coût de l'attestation des employés du BSIF et ne correspond pas au budget du projet.

Question 11:

Au départ, je croyais que le logiciel appartiendrait au BSIF, mais je constate que ce n'est pas le cas et que vous voulez qu'un administrateur supervise le programme, puis forme vos gestionnaires pour qu'ils puissent interpréter les résultats. Est-ce exact?

Réponse 11:

Nous avons besoin d'un fournisseur externe pour héberger le système et fournir des encadreurs qui rencontreront les participants (gestionnaires de personnes) pour les aider à interpréter les résultats de leur évaluation et établir des plans d'action à des fins de perfectionnement.

Question 12:

Pages 11 et 12, R3 - Selon les critères, le coût de l'attestation ne doit pas dépasser 5 000 \$ par personne (2 points). Le soumissionnaire peut-il inclure le coût de l'attestation dans la soumission technique même si cette section ne doit comporter aucune tarification? De quelle façon la soumission technique sera-t-elle évaluée si elle ne comprend pas le coût de l'attestation?

Réponse 12:

Le coût évalué peut être inclus dans la soumission technique, car il ne fait pas partie du prix total évalué (aux fins de l'évaluation financière de la DP). Voir la section de la DP qui explique l'évaluation financière pour connaître les particularités du prix total évalué.